

Avant-propos

Mathilde Barraband, Université du Québec à Trois-Rivières

Je ne me souviens plus exactement à quand remonte ma curiosité pour les procès intentés aux artistes. Cela fait, en tout cas, une petite quinzaine d'années que j'ai créé sur mon ordinateur un dossier dans lequel je glisse, quand j'en trouve, des articles d'actualité sur des affaires judiciairisées liées à l'art. J'étais fascinée par les méthodes d'interprétation des œuvres que les juges déployaient dans leurs décisions. J'y voyais un bel exemple de « folk theory », à la fois instructif et inquiétant, et bien entendu je m'ingéniais à jouer les expertes de salon en échafaudant des interprétations alternatives à celles des juristes. Ces exercices m'ont amenée à aiguïser encore mon œil de lectrice professionnelle et à réfléchir à nouveaux frais à l'éternelle question de la définition de l'art et de son rôle social. Ils m'ont aussi portée à questionner l'attachement de principe que j'avais à la liberté de création, à le complexifier et, au final, je crois, à le renforcer, tout en développant une conscience plus aiguë du prix que peuvent coûter l'illustration comme la défense de la liberté de créer. Il n'est pas toujours évident d'accepter ni de défendre cette liberté. Car l'art ne fait pas toujours du bien. Je ferais tout de même volontiers mien l'appel de l'écrivaine et éditrice Valérie Lefebvre-Faucher : « Je voudrais que vous considériez l'hypothèse selon laquelle le livre [on pourrait le dire plus largement de l'œuvre d'art] étend le champ de l'acceptable en testant perpétuellement ses limites et que cette action, malgré les jugements qu'elle appelle sans cesse et l'application de sentences variées, bénéficie à la collectivité¹. »

Je parlais de temps en temps de ces procès faits à l'art avec des collègues puis, un jour, je leur ai proposé d'ouvrir ensemble le dossier où j'avais accumulé un nombre

¹ Valérie Lefebvre-Faucher, *Procès verbal*, Montréal, Écosociété, 2019, p. 11.

toujours grossissant d'« affaires ». Mes voisines de bureau, au département de lettres et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ont été les premières à embarquer : Marty Laforest, dont les travaux en linguistique légale me fascinaient, Geneviève Bernard Barbeau, qui arrivait tout juste au département et qui anime aujourd'hui une chaire de recherche sur le discours polémique. Elles avaient déjà travaillé ensemble sur les discours de haine et sur l'humour avec un éminent pénaliste de l'Université Laval, Pierre Rainville, qui nous a fait le plaisir de rejoindre notre petite équipe. Rapidement, sont venu·es compléter le quatuor initial Anna Arzoumanov et Arnaud Latil, maîtresse et maître de conférences à la Sorbonne, l'une en lettres, l'autre en droit, ainsi que des étudiantes, notamment les codirectrices du volume qui suit, Anne-Marie Duquette et Marie-Odile Richard. Plus tard, ce sont Julien Lefort-Favreau (Queen's), Richard Saint-Gelais (U. Laval), Jean-Philippe Uzel (UQAM) et Mélodie Simard-Houde (UQTR) qui sont venu·es se joindre à ce qui avait pris le nom en 2019 de Laboratoire de recherche L'art en procès. Cela fait plus de six ans que nous avons commencé à travailler ensemble, c'est-à-dire, essentiellement, à croiser nos lectures d'autour de procès faits à l'art, dans les tribunaux comme dans l'espace social.

Je me souviens très bien de l'impression de dessaisissement qui a été la mienne quand, professeure de littérature que je suis, j'ai commencé à essayer de comprendre plus précisément les différentes affaires sur lesquelles j'avais amassé de l'information, les chefs d'inculpation, les articles de loi, les étapes d'un procès ou encore la hiérarchie des juridictions. Nul n'est censé ignorer la loi, mais force est d'admettre que je l'ignorais à peu près totalement, tout comme le fonctionnement de base du système judiciaire. J'ai appris sur le tas, au gré des lectures mais aussi et peut-être surtout en discutant avec les membres de mon équipe. Petit à petit, nous apprenions à parler ensemble, entre spécialistes de l'art, de la langue, du droit. Et nous prenions la mesure des malentendus qu'un vocabulaire apparemment commun peut charrier : l'intention, le contexte, l'autorité sont autant de notions que nous avons en partage, mais quand nous les invoquons parlons-nous vraiment de la même chose ? Probablement pas, et, à vrai dire, chacun d'entre nous aurait certainement de grandes difficultés à s'entendre avec les spécialistes de sa propre « discipline » sur ce que ces notions désignent et sur l'importance qu'il faut leur accorder.

C'est en me frottant à ce type de travail, réellement pluridisciplinaire, que j'ai pu me rendre compte à quel point j'étais formée par ma discipline. Et aussi combien il est exigeant et réjouissant de tenter de se déformer, d'apprendre à désapprendre. J'ai en outre trouvé, dans cet autre regard sur la littérature que portaient les juges, un rude mais intéressant antidote à l'abstraction et aux finesses alexandrines de la théorie littéraire, qui peut se permettre, contrairement aux tribunaux, de raffiner toujours l'interprétation sans jamais trancher.

Depuis quelques années, les procès intentés à l'art et plus largement la liberté de création a été de manière répétée au centre de l'attention médiatique, que ce soit pour critiquer l'impunité des artistes ou au contraire pour défendre la liberté de créer et d'accéder aux créations. Ces questions ont aussi largement mobilisé les étudiant·es, qu'elles et ils travaillent en art ou en droit, en analyse du discours ou en histoire, en linguistique ou en sociologie. C'est pour accueillir et rassembler leurs travaux qu'a été créée la collection « L'art en procès/Jeunes chercheur·es », qu'inaugure ce premier opus intitulé *(Dé)limiter la création. Usages et usinages de la liberté d'expression artistique*. L'esprit de la collection est celui qui préside aux travaux du Laboratoire L'art en procès depuis ses débuts, c'est-à-dire celui d'un dialogue à la fois exigeant, ouvert et transdisciplinaire. Cette collection voudrait ménager un espace commun, tout à la fois un repère et un lieu de débat, où les jeunes chercheurs et chercheuses, mais aussi les créateurs et créatrices, pourront publier leurs travaux et lire ceux de leurs pairs autour d'une même question, celle des droits et des devoirs des artistes, tels qu'on se les figure hier et aujourd'hui, ici et ailleurs, en espérant que ces mises au point diverses et contrastées nous fassent tous et toutes progresser dans une réflexion à la fois passionnante et hautement polarisante.